

**Séance du Conseil de Ville
du 27 février 2017, à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 24 / 2017**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 23 du 30 janvier 2017
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - M. Cristof Costa Esteves
 - M. Ali Dogan, ainsi que son fils Boran Dogan et sa fille Amara Dogan
 - M. Bouzid Hamzaoui, ainsi que son épouse Asma Hamzaoui, et leurs enfants Mohamed-Ouissam Hamzaoui et Taline Hamzaoui
 - Mme Blerina Kalenica, ainsi que son fils Ledion Kalenica et sa fille Aela Kalenica
 - M. Luis Pereira Dias, ainsi que son fils Kevin Sabugueiro Dias
6. Développement de l'interpellation 3.01/17 - "Police Municipale rôles et tâches actuelles et futures", PS, M. Diego Tomaselli
7. Développement de l'interpellation 3.02/17 - "Une monnaie locale pour dynamiser les échanges locaux", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
8. Développement de la motion 5.01/17 - "Allocation de subventions, les mêmes exigences pour tous", PS, M. Marc Ribeaud
9. Réponse au postulat 4.08/16 - "Sévir contre les incivilités coûteuses", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
10. Réponse à la question écrite 2.12/16 - "Un avenir fiscal sombre ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
11. Réponse à la question écrite 2.13/16 - "L'eau potable de la Ville de Delémont est-elle aussi saine ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
12. Divers

1. **COMMUNICATIONS**

M. Jude Schindelholz, président, ouvre la séance et salue les membres présents, en particulier Mme Colette Petit, suppléante CS•POP•Verts, qui siège pour la première fois. Il donne lecture des bonnes nouvelles d'Amnesty International à la suite des signatures récoltées lors des séances du Conseil de Ville et indique que le Bureau du Conseil de Ville organise la visite de l'entreprise easyDec SA, le lundi 24 avril prochain, pour laquelle le Législatif recevra une invitation.

2. **APPEL**

Conseil de Ville

37 membres sont présents.

M. Jude **Schindelholz**, président, M. Olivier **Montavon**, 1^{er} vice-président, M. Christophe **Günter**, 2^e vice-président, M. Luc **Dobler**, scrutateur, M. Camille **Rebetez**.

Mme, M., Iskander **Ali**, Dominique **Baettig**, Alain **Beuret**, Jeanne **Beuret**, Quentin **Chappuis**, Pierre **Chételat**, Claude **Chèvre**, Karen **Chevrolet**, Patrick **Claude**, Julien **Crevoisier**, Paul **Fasel**, Pierre-Alain **Fleury**, Toufiq **Ismail-Meyer**, Thierry **Kamber**, Rébecca **Lena**, Jean-Paul **Miserez**, Grégoire **Monin**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Didier **Schaller**, Mansouratou **Sokpolie**, Mehmet **Suvat**, Diego **Tomaselli**.

Sont excusés et remplacés

M. Yves Bregnard est remplacé par M. Blaise **Christe**

M. Besim Hoxha est remplacé par Mme Kathleen **Gigon**

M. Renaud Ludwig est remplacé par Mme Marie **Blandino**

M. Laurent Michel est remplacé par Mme Marie Jeanne **Pont Moritz**

M. Dominique Nusbaumer est remplacé par M. Christian **Wirz**

M. Marc Ribeaud est remplacé par M. Laurent **Crevoisier**
 Mme Magali Rohner est remplacée par Mme Chantal **Jaussi**
 M. Philippe Rottet est remplacé par Mme Laurence **Studer**
 Mme Marie-Claire Thiévent est remplacée par Mme Colette **Petit**

Sont excusés

Mme, M., Félix Baumann, Pierre Berthold, Richard Mertenat, Lydia Schwyzer.

Conseil communal

- M. Damien **Chappuis**, Mairie, Département des finances et de l'informatique
- M. Patrick **Chappuis**, Département de la culture et des sports
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement
- Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'énergie et des eaux

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
 M. Julien **Jaussi**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 23 DU 30 JANVIER 2017

Le procès-verbal no 23 du 30 janvier 2017 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, rapporte la réévaluation à la hausse des salaires des éducateur-trice-s de la petite enfance, selon l'échelle cantonale. Toutefois, comme l'horaire cantonal est de 41 heures contre 40 à la Commune, M. Miserez souhaite savoir si l'horaire cantonal sera appliqué tel quel ou si les salaires seront réduits, proportionnellement à l'horaire communal de 40 heures.

Mme Esther Gelso confirme la décision du Conseil communal d'appliquer la grille salariale cantonale pour cette profession dès le 1^{er} janvier 2017. Même si elle n'était pas obligatoire, elle est la marque d'une reconnaissance à cette fonction et déplaçonne l'échelle des salaires. Elle correspond à un horaire hebdomadaire de 41 heures (dont une heure de récupération) que l'Exécutif a décidé d'appliquer, décision à laquelle certaines éducatrices se sont opposées, arguant que le temps de travail des fonctionnaires communaux s'élève à 40 heures et que l'heure de récupération leur est offerte. Le Conseil communal a toutefois maintenu sa position dans ce dossier, sur lequel un juge devra statuer. Cette décision servira d'ailleurs la plupart des structures jurassiennes, confrontées au même cas de figure, à l'exception de Porrentruy où les éducateur-trice-s, qui ont également fait opposition, revendiquent l'application des dispositions cantonales en raison de l'horaire communal bruntrutain de 42 heures.

M. Jean-Paul Miserez est satisfait.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, indique que la nouvelle loi cantonale ad hoc stipule que chaque nouvelle construction devra produire 10 w/m², pour atteindre une autonomie de 65 % vers 2035, le Jura produisant actuellement 10 % de son électricité. M. Baettig demande si les anciennes constructions bénéficient encore de subventions et si la possibilité existe, pour les citoyens qui acquièrent des installations de production, d'obtenir une autonomie par rapport aux Services industriels.

Mme Murielle Macchi-Berdat se renseignera à ce sujet, la Ville favorisant la production d'énergie renouvelable par tout citoyen par le biais de son Règlement sur les constructions. Elle souligne que cette énergie doit être autoconsommée, le réseau ne pouvant pas recevoir le surplus produit. Mme Macchi-Berdat confirme les incitations prévues par le Canton en matière de production d'énergie ou de récupération d'eau, sans impact pour les Services industriels, mis à part dans la consommation en général. De l'avis de la conseillère, ces objectifs, bien qu'ambitieux, sont louables.

M. Dominique Baettig est partiellement satisfait.

M. Blaise Christe, PDC-JDC, s'étonne que la Société de carnaval doive participer financièrement au nettoyage de la ville après le cortège. En effet, même si elle perçoit une subvention communale de Fr. 12'000.-, sa situation n'est pas aisée, raison pour laquelle M. Christe suggère de renoncer à cette participation financière.

M. Patrick Chapuis infirme les propos de M. Christe et précise que toute société, lorsqu'elle organise une manifestation, sollicite certaines prestations communales qui font l'objet de discussions. La Société de carnaval bénéficie d'une subvention communale utilisée pour la location de la Halle des Expositions et la fourniture de l'électricité pour la création des chars. En revanche, le nettoyage des rues est assumé par la Municipalité, vu l'importance de la manifestation et l'image positive qu'elle véhicule.

M. Blaise Christe est satisfait.

Mme Laurence Studer, UDC•UDF•sp, indique que l'Union Jura Rugby, récemment créée, s'entraîne dans le Val Terbi, alors que ses joueurs résident dans toute la région. Comme Delémont est mieux centrée, Mme Studer demande au Conseil communal d'examiner la possibilité de fournir au club un terrain de sport pour ses entraînements et ses matches.

M. Patrick Chapuis précise que les démarches de la Ville, entamées à l'automne 2016, n'ont pas encore abouti. Ce club a en effet souhaité utiliser le terrain synthétique des Prés-Roses le dimanche dès 19 heures, ce que l'Exécutif a accepté. A ce jour, cette mise à disposition est considérée comme insuffisante par le club, qui a pris contact avec plusieurs membres du Conseil de Ville. Le Département de la culture et des sports met tout en œuvre pour trouver une solution, la cohabitation entre le club de rugby et les SRD s'avérant difficile.

Mme Laurence Studer est satisfaite.

M. Pierre Chételat, PLR, s'étonne que le réaménagement de la place Roland-Béguelin soit prévu dans le projet d'agglomération, vu qu'il revêt un caractère communal uniquement. Ses terrasses de restaurant seront améliorées ces prochaines années, alors que la plupart de celles situées en la Vieille Ville sont propriété de la Municipalité. M. Chételat souhaite savoir si un inventaire en a été établi et si la terrasse du restaurant de l'Espagne pourrait être incluse dans le projet de la place Roland-Béguelin.

M. Damien Chappuis, maire, indique que la Ville a pour objectif de définir un ensemble de mesures concrètes dans les projets d'agglomération, le but étant que les projets contenus dans le plan financier des investissements coûtent le moins possible à la collectivité publique. Du reste, le Conseil communal défendra prochainement le projet d'agglomération de 3^e génération, qui comprend effectivement la rénovation de la place Roland-Béguelin, estimée à quelque trois millions de francs. Le Conseil de Ville sera sous peu saisi du crédit d'étude ad hoc, dans le cadre duquel M. Chételat pourra reprendre sa question. Par ailleurs, d'autres endroits de la Vieille Ville pourraient aussi être rénovés et les Autorités pourront éventuellement déterminer si certains éléments devraient être inclus dans l'étude. Toutefois, M. Chappuis relève que la terrasse du restaurant de l'Espagne est privée et qu'elle a déjà fait l'objet de plusieurs interrogations.

M. Pierre Chételat est partiellement satisfait.

M. Grégoire Monin, PS, relevant avec satisfaction l'avancement de la recherche de fonds par la Fondation du Théâtre du Jura, relève que la Banque Cantonale du Jura est le seul institut bancaire à soutenir ce projet. Le Conseil communal connaît-il les raisons pour lesquelles les autres banques de la région n'y contribuent pas et prévoit-il de les contacter pour évoquer cette situation et l'intérêt que représentera cette infrastructure pour Delémont ?

M. Damien Chappuis, maire, souligne que la fondation précitée a trouvé 6.5 millions de francs sur le total de 8 millions. Parallèlement à ce projet, le Législatif devra se prononcer sur un crédit d'aménagement lié au Théâtre du Jura. Représentant la Municipalité au sein de la fondation, M. Chappuis confirme que la Banque Cantonale du Jura soutient l'infrastructure à hauteur de Fr. 500'000.-, en demandant l'exclusivité bancaire. Des contacts ont toutefois lieu avec d'autres instituts pour un soutien de moindre ampleur. M. Chappuis met en exergue l'important soutien financier des autres banques en faveur de certaines manifestations organisées par la Ville, comme le festival Delémont.BD notamment.

M. Grégoire Monin est satisfait.

5. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

M. Damien Chappuis, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes, qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

DECISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- M. Cristof Costa Esteves
- M. Ali Dogan, ainsi que son fils Boran Dogan et sa fille Amara Dogan

- M. Bouzid Hamzaoui, ainsi que son épouse Asma Hamzaoui, et leurs enfants Mohamed-Ouissam Hamzaoui et Taline Hamzaoui
- Mme Blerina Kalenica, ainsi que son fils Ledion Kalenica et sa fille Aela Kalenica
- M. Luis Pereira Dias, ainsi que son fils Kevin Sabugueiro Dias

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.01/17 - "POLICE MUNICIPALE RÔLES ET TÂCHES ACTUELLES ET FUTURES", PS, M. DIEGO TOMASELLI

M. Diego Tomaselli, PS, s'interroge sur l'augmentation des tâches de la Police locale dès le 1^{er} mars 2017, ce qui impliquera une modification du cahier des charges des agents et du Règlement de police, permettant de redéfinir les priorités et évaluer les moyens. M. Tomaselli se demande si l'effectif actuel de la Police est suffisant pour assumer toutes les tâches lui incombant, d'autant que le recrutement d'un nouvel agent n'est pas aisé. A titre d'exemple, il cite les déprédations courantes en Vieille Ville, qui gênent les commerçants et les habitants. M. Tomaselli admet que la vacance du poste de commissaire empêche la mise en place d'un plan d'actions mais il souhaite que les incivilités fassent l'objet d'une haute priorité pour inciter les Autorités à trouver une solution efficace.

Par ailleurs, comme les contrôles d'identité semblent de moins en moins fréquents, il souhaite inclure dans le futur règlement une heure limite de présence des mineurs sur le domaine public. Conscient des difficultés engendrées par la vacance du poste de commissaire, le groupe socialiste souhaite néanmoins insister sur ce problème pour que le Conseil communal le résolve.

M. Damien Chappuis, maire, indique que M. Roland Moritz a été récemment nommé au poste de commissaire, dont l'entrée en fonction interviendra au plus tard le 1^{er} juin 2017. M. Chappuis précise que l'Ordonnance sur la collaboration entre la Police cantonale et les communes entre en vigueur début mars, dont les nouvelles tâches pour la Police locale induiront la révision des cahiers des charges des agents. Ces derniers ont suivi différentes formations pour acquérir les compétences nécessaires par rapport aux nouvelles responsabilités et tâches jusqu'alors assumées par la Police cantonale, dont la charge peut difficilement être évaluée à l'heure actuelle. M. Chappuis insiste sur le maintien de l'effectif actuel de la Police locale et les tâches qui attendent le nouveau commissaire, notamment la révision du Règlement de police et la prise en compte des différents éléments intervenant sur le territoire, comme la collaboration des agents delémontains au guichet unique à la gare.

De plus, M. Chappuis relève la présence de policiers en ville en soirée, sachant que deux d'entre eux sont astreints durant les nuits du vendredi au dimanche. Il compte sur la collaboration des établissements publics afin de trouver des solutions aux problèmes rencontrés en ville, notamment les incivilités, en s'appuyant sur le Règlement sur la vidéosurveillance. Quant aux mineurs, ils feront l'objet d'une campagne de sensibilisation destinée aux parents et aux établissements publics, lesquels doivent s'assurer que les jeunes sont en droit d'accéder à leur établissement. Les supports prévus sont des papillons, le *Delémont.ch* ou des courriers remis aux parents concernés. A ce sujet, M. Chappuis relève que de nombreux jeunes consomment des boissons alcoolisées hors des établissements publics.

M. Diego Tomaselli, PS, est satisfait.

7. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.02/17 - "UNE MONNAIE LOCALE POUR DYNAMISER LES ÉCHANGES LOCAUX", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, relève que la monnaie locale est légale, vu qu'elle ne remplace pas la monnaie officielle et qu'elle répond à la globalisation, qui implique l'importation de produits moins chers que ceux élaborés sur place, mais à des conditions écologiques désastreuses. Il entend revaloriser les produits locaux en créant des échanges courts fidélisant une clientèle et l'obligeant à respecter certaines valeurs éthiques.

Par son interpellation, M. Baettig demande au Conseil communal s'il estime qu'une monnaie locale pourrait encourager des initiatives de production locale, par des circuits de distribution de qualité et de proximité. L'Exécutif accepterait-il de contribuer à l'information liée à cette future monnaie complémentaire et serait-il favorable au paiement de prestations communales avec cette monnaie ?

M. Damien Chappuis, maire, relate les diverses interventions déposées par M. Baettig et qui traitent du même objet, au sujet duquel la position du Conseil communal reste inchangée, en ce sens que le territoire delémontain est trop restreint pour défendre une monnaie locale. Selon M. Chappuis, une telle demande

devrait être déposée au Parlement jurassien pour la création d'une monnaie régionale. En effet, d'autres monnaies existent, notamment le Léman ou le Tic, mais pour des périmètres beaucoup plus larges.

Par ailleurs, la Ville utilise les bons delémontains pour les allocations de naissance, ce qui représente quelque Fr. 60'000.- par année réinjectés dans l'économie locale. D'autre part, le SEL - Service d'échange local, pratiqué à Delémont et aux Franches-Montagnes, permet de recevoir une prestation contre un service rendu.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, n'est pas satisfait.

8. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.01/17 - "ALLOCATION DE SUBVENTIONS, LES MÊMES EXIGENCES POUR TOUS", PS, M. MARC RIBEAUD

Mme Mansouratou Sokpolie, PS, en l'absence de M. Marc Ribeaud, relève que plusieurs services communaux allouent aux sociétés et associations locales des subventions, après vérification de leur légitimité. Les bénéficiaires remplissent régulièrement un questionnaire relevant leurs membres et leurs activités. Mme Sokpolie suggère que l'ensemble des sociétés et associations subventionnées fournissent ces informations, à mettre à la disposition des Commissions de la culture et des sports lors de l'établissement du budget. Sans vouloir surcharger les citoyens œuvrant bénévolement, Mme Sokpolie part du principe que chaque société ou association dispose de comptes et d'un rapport d'activités, que la Ville pourrait requérir une fois par législature. Cette procédure permettrait de mettre sur un pied d'égalité l'ensemble des bénéficiaires lors de l'attribution de subventions. De plus, elle accepte la transformation de la motion en postulat, même si elle pourrait revenir à charge en cas de réponse jugée insatisfaisante.

M. Patrick Chapuis indique que toutes les demandes de sponsoring et de subventionnement sont analysées par le Département de la culture et des sports qui, selon le montant sollicité, exige un dossier plus précis de l'organisateur de la manifestation, comprenant le descriptif, le budget et l'intérêt pour Delémont, entre autres. Selon l'importance de l'événement, le Conseil communal peut statuer sur la requête. Le questionnaire actuel adressé aux sociétés locales et sportives, exigé tous les deux ans, permet l'attribution de points sur la base de divers critères, comme les effectifs, les dépenses en faveur de la jeunesse ou les frais des installations louées. En revanche, une telle procédure est inexistante pour les sociétés culturelles, même si le Conseil communal a adopté en 2016 des dispositions générales pour l'attribution de subventions ponctuelles, pour l'aide à la création, à la diffusion et à l'animation culturelle. A ce jour insuffisante, cette procédure doit être encore améliorée. Toutefois, M. Chapuis met en exergue le contrôle approfondi effectué pour les grandes institutions culturelles delémontaines, comme le Musée jurassien d'art et d'histoire, le CCRD, le SAS ou la Fondation Delémont'BD, après remise des comptes et budgets annuels. Ces associations bénéficient de plus d'un contrat de prestations déterminant les subventions, lesquelles sont relatées dans le budget communal.

M. Chapuis demande la transformation de l'intervention en postulat, pour que les commissions concernées puissent mener une réflexion appropriée, déterminant le processus le mieux adapté, sans entraver le travail des bénévoles.

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, surpris de cette motion, s'interroge sur son objectif. Touche-t-il les subventions ponctuelles à des projets ou les subventions pérennes ? Vise-t-il à déterminer si les soutiens financiers sont utilisés correctement ou à traquer les abus ? M. Rebetez estime que cette motion n'a que peu d'intérêt et qu'elle risque d'alourdir la procédure d'allocation. De plus, la rédaction d'un rapport d'activités, en regard de la subvention perçue, alourdira la charge de travail des bénévoles, dont le recrutement s'avère déjà difficile. Pour ces raisons, le groupe CS•POP•Verts n'est pas favorable à l'intervention, quelle qu'en soit la forme.

M. Paul Fasel, PCSI, accepte la motion, estimant que de nombreuses associations informent sur leurs activités depuis longtemps. Toutefois, comme le délai imparti pour la réalisation d'une procédure uniforme semble trop court, et afin que l'Exécutif puisse déterminer la procédure la mieux adaptée, le groupe PCSI acceptera le postulat.

M. Blaise Christe, PDC-JDC, indique que son groupe n'est pas opposé à l'intervention. A titre personnel, en sa qualité de président de la Commission des sports, il indique que ladite commission a débattu du questionnaire et décidé que les sociétés locales devaient le remplir tous les deux ans. Compléter le formulaire prend du temps et fournir en plus un budget et des comptes risque de décourager certaines sociétés à solliciter une subvention.

DECISION : la motion 5.01/17 transformée en postulat qui portera le no 4.01/17 - "Allocation de subventions, les mêmes exigences pour tous", PS, M. Marc Ribeaud, est acceptée par 26 voix contre 5.

9. **RÉPONSE AU POSTULAT 4.08/16 - "SÉVIR CONTRE LES INCIVILITÉS COÛTEUSES", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG**

M. Damien Chappuis, maire, rappelle l'initiative populaire communale relative au pouvoir répressif des communes lancée par Porrentruy. Six communes se sont réunies dernièrement pour la déposer, afin qu'elle puisse être traitée par le Canton, lequel devra déterminer la validité de l'initiative et édicter une nouvelle loi. Les députés jurassiens pourront intervenir sur l'ensemble des propositions soumises, lesquelles vont dans le sens du présent postulat. Cette procédure permettra de disposer d'une ligne de conduite similaire pour l'ensemble du canton.

10. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.12/16 - "UN AVENIR FISCAL SOMBRE ?", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG**

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, est satisfait.

11. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.13/16 - "L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE DELÉMONT EST-ELLE AUSSI SAINTE ?", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG**

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, est satisfait.

12. **DIVERS**

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposés :

- **question écrite 2.01/17** - "Tarif des cartes journalières CFF", CS•POP•Verts, Mme Jeanne Beuret
- **postulat 4.02/17** - "De la lumière pour tous !", PLR, M. Pierre Chételat
- **motion 5.02/17** - "Pour être mobile en ville", CS•POP•Verts, Mme Jeanne Beuret

La séance est levée à 20 h 05.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Jude Schindelholz

Nadia Maggay